

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mardi 3 avril à 20h00, à laquelle assistaient le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absente : la conseillère Carmelle Mathurin.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
  - 4.1 rapport du maire**
  - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5 QUESTIONS DU PUBLIC**
  - question d'ordre général;
  - durée maximale: 20 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;
  - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
  - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
  - 8.1 ouverture de soumission – Mandat d'inventaire et de mise aux normes des extincteurs dans les divers bâtiments de la ville de Gaspé
  - 8.2 ouverture de soumission – Conception et impression dépliant compost
  - 8.3 ouverture de soumission pour le volet 2 – Installation et rénovation pour le remplacement du système de réfrigération à l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard
  - 8.4 ouverture de soumission - Fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées
  - 8.5 ouverture de soumission - Travaux de réfection complète du surpresseur Bellevue à Gaspé
  - 8.6 ouverture de soumissions - Travaux d'aménagement et de mise en place d'un skate parc
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**

- 9.1 Protection contre les incendies**
- 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
- 9.3 Loisirs et culture**
  - 9.3.1 prolongation du Transport collectif Jeunes – Saison 2017-2018
  - 9.3.2 délégation des responsables des bibliothèques municipales et d'un représentant municipal à l'assemblée générale annuelle 2018 du Réseau Biblio GÎM
- 9.4 Travaux publics**
  - 9.4.1 achat de polymère pour la station d'épuration
  - 9.4.2 achat d'un collecteur à bague et roulement central pour le décanteur # 2 à la station d'épuration
- 9.5 Services administratifs**
  - 9.5.1 renouvellement du bail / chalet plage Haldimand
- 9.6 Services juridiques et greffe**
  - 9.6.1 demande de dérogation mineure - Me Isabelle Simard
  - 9.6.2 demande de dérogation mineure - Hôtel Baker
- 9.7 Direction générale**
  - 9.7.1 demande de paiement - Projet de logements sociaux-communautaires du CRRI
  - 9.7.2 proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2018
  - 9.7.3 autorisation de déplacement de Mme Aline Perry pour le colloque du Carrefour action municipale et famille 2018
  - 9.7.4 ouverture de soumissions - Lot d'enseignes pour les installations municipales
  - 9.7.5 aide financière - Comité de La Croix sur la montagne
  - 9.7.6 paiement facture Cogéco – Travaux de conversion du réseau câblé aérien en réseau câblé souterrain - enfouissement de fil sur la rue Harbour
  - 9.7.7 remplacement du poste de pompage SP-9 à Sandy-Beach – Entente directive DC-06
- 9.8 Ressources humaines**
  - 9.8.1 démission d'un pompier à temps partiel

**10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

**11. AVIS DE MOTION**

**12. RAPPORT DES COMITÉS**

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**14. QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

**15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 18-04-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

**RÉS. 18-04-002**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX  
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 5, 19 et 27 mars 2018, résolutions 18-03-001 à 18-03-064 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

**RAPPORT DU MAIRE**

M. le Maire fait le point :

**INTRODUCTION**

L'adage populaire nous dit « en avril ne te découvre pas d'un fil »! Malgré les redoux connus en mars, le dicton d'avril semble vouloir s'appliquer... avec une autre trentaine de centimètres de neige prévue cette semaine...

Il ne faut pas désespérer, le printemps va finir par arriver!

**BUDGET GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Pour débiter, quelques mots sur le dernier budget déposé par le gouvernement du Québec.

Un budget pas parfait, mais, nonobstant les élections de cet automne au Québec, disons que le budget contient plusieurs bonnes mesures pour les régions du Québec, après quelques années de vache maigre pour les régions comme la Gaspésie.

Au niveau régional, le grand gagnant du dernier budget me semble être le transport aérien régional :

- 100 millions\$ en infrastructures
- 67 millions\$ en autres mesures pour favoriser le développement des services :
  - Le programme RTA (réduction des tarifs aériens) couvrira désormais 5 nouvelles régions dont la Gaspésie (30% de remboursement sur les billets jusqu'à maximum 500\$ par année par citoyen) : objectif de créer de l'achalandage et plus il y aura d'achalandage, plus les avions pourront grossir OU plus cela stimulera la concurrence... avec comme effet d'entraînement une réelle diminution des prix des billets;
  - Un programme sera créé pour favoriser le développement de nouvelles liaisons ou pour stimuler la concurrence;
- Disons que nos efforts et notre pression de la dernière année et demie avec l'UMQ aura porté des fruits assez concrets!
- On a aussi vu la reconduction des programmes FAIR (6 M\$/an spécifique à la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) et FARR, qui sont une bonne nouvelle pour le développement socioéconomique de la région, quoi qu'on demeure bien en-deçà des sommes qu'on avait pour les mêmes besoins jusqu'en 2014.
- Autres bonnes nouvelles, en rafale :
  - 40 millions\$ pour lutter contre la tordeuse du bourgeon d'épinette (bon pour nos travailleurs forestiers);
  - 4M\$ pour la pêche au saumon (industrie importante en Gaspésie);
  - Budget de régionalisation de l'immigration pour attirer de la nouvelle main-d'œuvre en région (le manque de main-d'œuvre disponible et qualifiée est l'un des plus grands freins à notre développement);
  - 15 M\$ de plus dans la Stratégie maritime;
  - 30M\$ de plus en tourisme;
  - Budget de 250M\$ pour l'asphaltage de rues municipales (détails à venir...);
  - Etc.
- Gros bémol sur le budget : rien pour les pêches commerciales, en cette période de transition...

## PÊCHERIES

Les pêches : dossier chaud ces temps-ci.

Créneau majeur pour le Rivière-au-Renard, le Grand Gaspé et la Gaspésie au complet.

Période de transition, avec la baisse énorme des quotas de crevettes et la nouvelle abondance du sébaste dans les eaux du Golfe.

Ce sera absolument nécessaire de s'adapter à cette nouvelle réalité... que les pêcheurs avaient vu venir, mais pour laquelle le gouvernement a tardé à préparer l'adaptation à ce changement... de sorte qu'on arrive aujourd'hui avec d'importantes nécessités de faire face aux changements, mais sans plan précis pour accompagner le milieu dans ces changements.

Alors, autant pour les industriels, que pour les pêcheurs, que pour les travailleurs, je souhaite que les paliers gouvernementaux se

coordonnent et agissent de front et de concert, afin d'amoindrir au maximum les impacts provoqués par ces changements au niveau des espèces et des quotas.

Les gouvernements doivent faire confiance aux acteurs du milieu dans les décisions qu'ils ont à prendre. Ils doivent accompagner le milieu et s'assurer que nos gens gagnent leur vie nonobstant ces changements dans l'industrie.

Avec plus de 800 emplois liés à cette industrie dans le Grand Gaspé, il est essentiel que l'accompagnement gouvernemental soit au rendez-vous à tous les niveaux : les pêcheurs, les transformateurs et les travailleurs. Nous verrons à faire des pressions politiques dans ce dossier, en soutien aux quelques 800 travailleurs, pêcheurs et transformateurs qui dépendent de l'industrie des pêches.

## BALEINES NOIRES

Autre dossier avec le fédéral : la baleine noire.

Pour les crabiers, la situation demeure préoccupante, à moins qu'ils aient la possibilité de faire leur pêche avant l'arrivée des baleines noires dans le Golfe... Sinon, l'adaptation sera plutôt ardue, nous dit-on.

Pour les bateaux de transport et de croisière, on est sur l'amorce d'une bonne nouvelle.

En novembre, à Moncton, devant le ministre Leblanc, nous étions quelques acteurs à plaider en faveur de la mise en place de mesures dynamiques (qui s'adaptent au fil du temps) afin que les navires puissent circuler à leur vitesse habituelle dans certains corridors définis... et que ces corridors soient revus et adaptés en fonction de la présence des baleines noires dans les secteurs.

Cette plaidoirie a fait mouche et c'est ce que le gouvernement fédéral a justement annoncé la semaine dernière.

Normalement, la prochaine saison des croisières devrait connaître beaucoup moins d'annulations que celle de 2017, qui avait été catastrophique pour l'escale de la pointe de la Gaspésie. Bref, 2018 devrait être une très bonne année, avec le retour confirmé du CTMA et la confirmation de quelques dizaines d'autres escales dans le volet international.

Merci au ministre Leblanc pour son écoute sur ce dossier.

## TRANSPORT AÉRIEN

Petit mot sur le transport aérien : demain matin, nous dévoilerons notre plan de match pour l'aéroport de Gaspé.

Nous avons de grandes ambitions de développement et l'avenir passe par le transport aérien.

Les astres sont parfaitement alignées pour développer notre aéroport, alors nous ferons part de nos intentions dans un point de presse demain matin, à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé.

## LOGEMENTS À PETIT-CAP

Autre dossier fort important pour la communauté de Petit-Cap : les logements pour aînés.

Depuis 2011 que nous sommes sur le dossier avec un Comité de bénévoles qui a persévéré, qui a défendu le dossier et qui, surtout, a été très patient. Je pense principalement à Messieurs Robert Denis, Arthur Savage et Réjean Ouellet, avec l'accompagnement soutenu des conseillers municipaux, d'abord Luc Savage au départ, mais ensuite Carmelle Mathurin, qui a su maintenir la pression dans ce grand dossier.

Le projet a débuté en 2011 et a été confié à l'Office d'habitation de Gaspé. 2014, les unités sont demandées au gouvernement. 2016, les unités sont confirmées et réservées auprès de la SHQ. 2018, on transférait le dossier au GRLC.

Depuis 4 ou 5 ans, on tentait d'attacher un budget respectueux des contribuables et équitable par rapport aux autres projets de logements sociaux sur notre territoire... Un moment donné, le milieu devait mettre une mise de fonds de 65%, alors que c'est de 20% dans les centres urbains. Bref, il manquait des sous, autour de 275 000 \$.

C'est justement cette somme qu'est venue annoncer la ministre responsable de l'Habitation, Lise Thériault, il y a 2 semaines. Cette somme sera considérée comme une contribution du milieu aux fins du calcul de la SHQ, et ça donne enfin le feu vert pour passer à la réalisation des plans et devis, puis à la construction des logements, qu'on anticipe pour l'an prochain.

Belle victoire, le fruit d'une pression collective et de l'acharnement des acteurs du milieu.

## SKATE PARK

Un dernier dossier pour ce soir : le parc de planches à roulettes (skate park).

Ce soir, on va passer la résolution pour la construction du projet. Ça fait quelques fois qu'on va en appel d'offres, et chaque fois, le prix est trop cher. On ajuste le projet, on l'élague, et on repart.

Cette fois-ci, malgré que ça sorte encore un peu plus cher que prévu (50 000\$ de plus que le budget initial), on a trouvé des sous dans un fond de tiroir, et on va aller de l'avant avec la construction.

Ce sera enfin la bonne nouvelle attendue depuis quelques années par les jeunes, et les moins jeunes, adeptes de skateboard (planches à roulettes).

L'emplacement sera à même le coteau situé entre la halte routière de York Est et l'hôtel de ville. Un endroit légèrement en retrait, mais pas trop non plus. Un endroit assez près d'une aire de jeux pour jeunes enfants, donc pouvant concilier les besoins de plusieurs membres d'une même famille.

La construction pourra se faire après la fonte des neiges, pour une inauguration cet été. Encore trop tôt pour préciser la date, mais ce sera durant l'été!

Enfin!

## FÉLICITATIONS

En terminant, quelques messages de félicitations pour nos sportifs qui se démarquent! Je cite 3 sports en exemple, mais il y en a plusieurs autres qui se démarquent dans une panoplie de disciplines : je vous félicite tous et toutes, mais cette fois-ci, je porte le focus sur les 3 suivants :

- En hockey, les équipes « double-lettre » de Gaspé ont toutes remporté le tournoi régional Desjardins! Atome, Pee-Wee et Midget, et nos joueurs de Gaspé qui jouent Bantam avec le Rocher-Percé. Tous nos joueurs s'en vont vers le provincial, la Coupe Dodge, qui aura lieu du côté de l'Outaouais cette année. On leur dit un gros bravo et on leur souhaite la meilleure des chances au provincial!
- En volleyball, l'équipe benjamine de Gaspé a remporté la finale régionale et représentera l'Est-du-Québec au tournoi provincial du côté de Sherbrooke! C'est la 1<sup>re</sup> fois de l'histoire que Gaspé accède au provincial en volleyball! Alors, bravo à l'équipe pilotée par Dave Lavoie et bonne chance aux filles pour le provincial!
- En judo, le Club Judo-Tech a ramené à la maison pour une 37<sup>e</sup> fois la Coupe régionale Gaston-Gagnon. Si je ne m'abuse, c'est la 31<sup>e</sup> année consécutive que la coupe régionale revient à Gaspé. Dans ce cas-ci, la « région » couvre très large : Gaspésie, Bas-St-Laurent, Chaudière-Appalaches, la Capitale-Nationale et le Nord du Nouveau-Brunswick. Bravo à nos judokas également et bonne chance aux compétiteurs qui partent pour le provincial à Amqui!

On a aussi vu de belles performances dans d'autres disciplines, comme des nageuses des Barracudas qui ont super bien performé au provincial, nos karatékas aussi, et j'en passe plusieurs.

Bref, nos athlètes rayonnent et font rayonner le Grand Gaspé, alors bravo à tous nos athlètes dans toutes les nombreuses disciplines pratiquées chez nous!

## CONCLUSION

Ce qui nous attend dans les prochaines semaines :

Demain, on dévoile notre ambitieux plan de développement de l'aéroport.

On continue de travailler sur les dossiers du logement et de la main-d'œuvre.

On a aussi plusieurs réunions locales, régionales et nationales en avril sur une panoplie de dossiers.

On continue de vous tenir informés!

Bon début de printemps, bon Temps des Sucres et bon mois d'avril à tous et à toutes!

## NOTE

### ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 20h23, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Jean Lapointe :

Dit que son terrain est un dépotoir à neige.

Rép : Toutes les propriétés reçoivent de la neige sur leur terrain lors des opérations de déneigement.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Marcel Fournier :

- Énumère ses activités du mois de mars.

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Énumère ses activités du mois de mars;
- Est-ce que le nouveau programme pour les gicleurs est disponible pour les résidences de son quartier?  
Rep de Dave: seulement 2 résidences sont admissibles sur le territoire de la ville de Gaspé et les résidences situées dans le quartier 3 ne rencontrent pas les conditions requises.  
Éclairage au niveau du nouveau pont à Rosebridge?  
Rép. : La Ville va faire la demande pour les lumières mais ça ne sera pas des lumières DEL.

La conseillère Aline Perry :

- Énumère ses activités du mois de mars;
- Énumère les principaux événements qui se tiendront en avril;
- 22 avril c'est le jour de la terre;

Le conseiller Réginald Cotton :

- Énumère ses activités du mois de mars;
- Un groupe veut redonner vie à la Foire Western de Rivière-au-Renard;
- Souligne la performance des équipes atome, pee-wee et midget de la zone Forillon.

Le conseiller Ghislain Smith :

- Énumère ses activités du mois de mars;
- Remercie les membres du club de ski de fond les éclairs et ceux du Mont-Béchervaise;
- Aire de jeux dans le domaine de l'aéroport devrait se faire cet été.

**RÉS. 18-04-003**

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 271 031.87 \$ dont :

- Activités financières régulières : 1 271 031.87 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 318 336.34 \$ dont :

- Activités d'investissements réguliers : 318 336.34 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 24 592.03 \$ dont :

- Activités financières régulières : 24 592.03 \$

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 1 246 439.84 \$
- Activités d'investissement : 318 336.34 \$

**RÉS. 18-04-004**

**OUVERTURE DE SOUMISSION – MANDAT D'INVENTAIRE  
ET DE MISE AUX NORMES DES EXTINGTEURS DANS  
LES DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater un expert pour l'inventaire et la mise aux normes des extincteurs dans divers bâtiments appartenant à la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs, nous avons reçu une seule soumission;

CONSIDÉRANT QUE le seul soumissionnaire avait soumissionné quelques taux horaires contrairement à la demande de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a un seul soumissionnaire et que ce dernier a accepté de corriger ces taux;

CONSIDÉRANT QU'après correction le prix soumis par la compagnie Sécurité incendie Proteq Inc. est au montant de 3 090 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour le mandat d'inventaire et de mise aux normes des extincteurs dans divers bâtiments appartenant à la ville de Gaspé à l'entreprise Sécurité incendie Proteq Inc. au montant de 3 090 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputable au poste budgétaire 02-220-00-526.

**RÉS. 18-04-005**

**OUVERTURE DE SOUMISSION –  
CONCEPTION ET IMPRESSION  
D'UN DÉPLIANT SUR LE COMPOSTAGE**

CONSIDÉRANT la mise en place d'une troisième collecte à Gaspé en juin 2018;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire la promotion et d'expliquer la procédure du compostage;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq fournisseurs, nous avons reçu une seule soumission;

- Max Infographie /Imprimerie du Havre au montant de 1 748 \$ plus les taxes applicables pour les dépliants, de 5 815.33 \$ plus les taxes applicables pour l'option 1 qui est l'impression de collants pour la liste des matières compostables et de 5 741.63 \$ plus les taxes applicables pour l'option 2 qui est l'impression d'aimants pour la liste des matières compostables;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme au devis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour le mandat de conception et d'impression de dépliants pour le compostage à Max Infographie /Imprimerie du Havre au montant de 1 748 \$ plus les taxes applicables et de 5 741.63 \$ plus les taxes applicables pour l'option 2 qui est l'impression d'aimants pour la liste des matières compostables pour un montant total de 7 489.63 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputable au poste budgétaire 02-451-00-499.

**RÉS. 18-04-006**

ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LE VOLET 2 –  
INSTALLATION ET RÉNOVATION POUR LE REMPLACEMENT  
DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION  
À L'ARÉNA ROSAIRE-TREMBLAY  
DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a fait un appel d'offres pour le volet 2, installation et rénovation pour le remplacement du système de réfrigération à l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une compagnie pour nous installer de nouveaux équipements et compléter les rénovations de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres publics sur SEA0 pour l'installation et la rénovation (volet 2) pour le remplacement du système de réfrigération à l'aréna Rosaire-Tremblay à Rivière-au-Renard nous avons reçu trois (3) soumissions;

Les Entreprises Allen Dumaresq	649 485.00 \$	plus	les taxes applicables
LFG Construction	604 881.00 \$	plus	les taxes applicables
L'Avant-Garde Construction	699 000.00 \$	plus	les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour les travaux pour l'installation et la rénovation (volet 2) pour le remplacement du système de réfrigération à l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard est octroyé à la compagnie ayant le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la soumission elle est jugée conforme par l'ingénieur concepteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat pour l'installation et rénovation (volet 2) pour le remplacement du système de réfrigération à l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard soit accordé à LFG Construction pour un montant de 604 881.00 \$ plus les taxes applicables.

QU'un montant de 577 382.50 \$ soit imputé au règlement 1343-17 et que le solde soit imputé au règlement 1220-13.

**RÉS. 18-04-007**

**OUVERTURE DE SOUMISSION -  
FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS  
POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels concernant l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées à sa station de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage comme suit :

NordiKeau Inc. : 80

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture de l'offre quantitative, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule concernant l'option 3 (5 ans) :

NordiKeau Inc. : 1.1301

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de l'entreprise NordiKeau Inc. selon l'option 3 (5 ans) présentée au bordereau de soumission, et ce, pour un montant de 1 150 320 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce contrat soit pour une période de 5 ans à compter du 3 juin 2018.

QUE le financement soit imputable au poste budgétaire 02-414-00-499.

**RÉS. 18-04-008**

**OUVERTURE DE SOUMISSION –  
TRAVAUX DE RÉFECTION COMPLÈTE  
DU SURPRESSEUR BELLEVUE À GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire faire des travaux de réfection complète du surpresseur Bellevue à Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une compagnie pour faire les travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public sur SEAO pour les travaux construction d'un surpresseur Bellevue à Gaspé nous avons reçu une (1) soumission;

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture de l'offre, le prix soumissionné (sans la réserve pour travaux non spécifiques) s'établit comme suit :

- Les entreprises Allen Dumaresq 906 392.50 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE le mandat des travaux de réfection complète du surpresseur Bellevue à Gaspé est octroyé à l'entreprise ayant le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la soumission elle est jugée conforme par l'ingénieur concepteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat pour des travaux de réfection complète du surpresseur Bellevue à Gaspé soit accordé à Les Entreprises Allen Dumaresq pour un montant de 906 392.50 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au règlement 1327-16 et à la TECQ 2014-2018.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 18-04-009**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT  
ET DE MISE EN PLACE D'UN SKATE PARC**

CONSIDÉRANT QU'afin de mener à terme le projet d'aménagement et de mise en place d'un skate parc, un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres mis en place par le gouvernement du Québec (SEAO) fut effectué;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois (3) soumissions :

- Rénovation C. M. Inc., au montant de 329 650 \$, plus les taxes applicables;
- Groupe Michel Leclerc Inc., au montant de 325 000 \$, plus les taxes applicables;
- Les Entreprises Allen Dumaresq, au montant de 328 784.30 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement et de mise en place d'un skate parc est octroyé à l'entreprise ayant le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la soumission, elle est jugée conforme par l'ingénieur concepteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat pour réaliser les travaux d'aménagement et de mise en place d'un skate parc soit accordé au Groupe Michel Leclerc Inc. pour un montant de 325 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée comme suit :

- 50 000 \$ via le fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de la Côte-de-Gaspé;
- 225 380 \$ plus les taxes applicables sur le règlement 1292-15;
- 51 995.30 \$ plus les taxes applicables sur le règlement 1221-13;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 18-04-010**

**PROLONGATION DU TRANSPORT COLLECTIF JEUNES –  
SAISON 2017-2018**

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-005 par laquelle la Ville de Gaspé reconduit le projet de Transport Jeunes « À Gaspé, la fin de semaine on bouge » pour la saison hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le contrat du transporteur se terminait le 25 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de neige permettent au Centre de ski Mont-Béchervaise de poursuivre ses activités jusqu'au 8 avril;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a l'opportunité de prolonger ce service jusqu'au 8 avril afin que les jeunes puissent continuer de l'utiliser pour se rendre au Centre de ski Mont-Béchervaise;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de ces six dates représente une dépense de 2 850,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte de prolonger le Transport collectif Jeunes jusqu'au 8 avril.

QUE le conseil municipal autorise la directrice des Loisirs et de la Culture à ajouter 6 dates au contrat du transporteur, pour un montant de 2 850,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-370-10-459.

**RÉS. 18-04-011**

**DÉLÉGATION DES RESPONSABLES  
DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES  
ET D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE 2018 DU RÉSEAU BIBLIO GÎM**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé et les bibliothèques municipales sont membres du Réseau Biblio GÎM;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio GÎM prévoit des postes de responsables de bibliothèques au sein de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio GÎM prévoit des postes d'élus municipaux au sein de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio GÎM demande au conseil municipal de déléguer officiellement un(e) responsable par bibliothèque ainsi qu'un élu municipal pour participer à l'assemblée générale annuelle du 26 mai prochain, à Murdochville;

CONSIDÉRANT la liste des personnes représentant chaque bibliothèque annexée à la présente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal délègue officiellement les 7 responsables des bibliothèques municipales ainsi que Ghislain Smith, conseiller municipal, à titre de représentant municipal à l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio GÎM qui se tiendra le 26 mai prochain, à Murdochville.

QUE la responsable des bibliothèques, madame Lucie Giguère, soit mandatée par la Ville pour assister à cette assemblée générale à titre d'observatrice.

**RÉS. 18-04-012**

**ACHAT DE POLYMÈRE POUR LA STATION D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT la demande de prix faite auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu 2 soumissions, soit :

- Solutions chimiques au montant de 11 438 \$ plus transport et plus les taxes applicables;
- Compagnie CCC au montant de 22 582 \$ plus transport et plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Solutions chimiques a le prix le plus bas et qu'elle a réservé 8 barils pour la station d'épuration de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Solutions chimiques au montant de 11 438 \$ plus le transport et plus les taxes applicables pour la fourniture de polymère pour la station d'épuration.

QUE ce montant soit imputable au code budgétaire 02-414-00-635.

**RÉS. 18-04-013**

**ACHAT D'UN COLLECTEUR À BAGUE ET ROULEMENT CENTRAL POUR LE DÉCANTEUR # 2 À LA STATION D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT QUE nous devons remplacer le collecteur à bague et le roulement central au décanteur # 2 à la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QU'il y a un seul fournisseur pour ce type d'équipement ;

- SUEZ au montant de 5 690 \$ plus les frais de transport et les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de la compagnie SUEZ au montant de 5 690 \$ plus les frais de transport et les taxes applicables pour la fourniture d'un collecteur à bague et d'un roulement central pour le décanteur # 2 pour la station d'épuration.

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1344-17.

**RÉS. 18-04-014**

**RENOUVELLEMENT DU BAIL / CHALET PLAGE HALDIMAND**

CONSIDÉRANT QUE les baux relatifs aux terrains des chalets de la plage Haldimand sont échus depuis le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT la vente ou la promesse de vente pour deux terrains;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de renouveler le bail du seul terrain restant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le bail du terrain situé à la plage Haldimand soit renouvelé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018 au coût de 561.90 \$ plus les taxes applicables.

**RÉS. 18-04-015**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
ME ISABELLE SIMARD**

CONSIDÉRANT QUE Me Isabelle Simard a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 221, rue Domagaya;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en la réduction de 38 cm de la distance minimale exigée de 1.5 m de la ligne latérale gauche prévue à l'article 8.8.1 du Règlement de zonage n° 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de régulariser l'implantation d'une remise isolée localisée à 1.12 m de la ligne latérale gauche;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 février 2018;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Me Isabelle Simard pour la propriété située au 221, rue Domagaya.

QUE la dérogation mineure admise consiste en la réduction de 38 cm de la distance minimale exigée de 1.5 m de la ligne latérale gauche prévue à l'article 8.8.1 du Règlement de zonage n° 1156-11 et ce, afin de régulariser l'implantation d'une remise isolée localisée à 1.12 m de la ligne latérale gauche.

**RÉS. 18-04-016**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
HÔTEL BAKER**

CONSIDÉRANT QUE l'Hôtel Baker a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 178, rue de la Reine;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en :

- l'augmentation de 18 m<sup>2</sup> de la superficie maximale de 10 m<sup>2</sup> autorisée pour des enseignes apposées à plat sur le mur du bâtiment le tout établi par l'article 22.12.5 du Règlement de zonage no 1156-11;
- l'augmentation du nombre d'enseignes sur poteau de deux (2) par rapport au nombre maximum de deux (2) enseignes sur poteau par bâtiment principal le tout établi par l'article 22.12.5 du Règlement de zonage no 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de

- permettre l'installation, la régularisation et la modification de trois (3) enseignes apposées à plat sur les murs du bâtiment ayant une superficie totale de 28 m<sup>2</sup>.
- de permettre l'installation de quatre (4) enseignes sur poteau;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 février 2018;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Hôtel Baker pour la propriété située au 178, rue de la Reine.

QUE la dérogation mineure admise consiste en l'augmentation de 18 m<sup>2</sup> de la superficie maximale de 10 m<sup>2</sup> autorisée pour des enseignes apposées à plat sur le mur du bâtiment le tout établi par l'article 22.12.5 du Règlement de zonage no 1156-11 et l'augmentation du nombre d'enseignes sur poteau de deux (2) par rapport au nombre maximum de deux (2) enseignes sur poteau par bâtiment principal le tout établi par

l'article 22.12.5 du Règlement de zonage no 1156-11, afin de permettre l'installation, la régularisation et la modification de trois (3) enseignes apposées à plat sur les murs du bâtiment ayant une superficie totale de 28 m<sup>2</sup> et de permettre l'installation de quatre (4) enseignes sur poteau.

**RÉS. 18-04-017**

**DEMANDE DE PAIEMENT –  
PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX–COMMUNAUTAIRES DU CRRI**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé s'est engagée à adopter un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accès Logis de la Société d'habitation du Québec aux termes de la résolution 12-10-32;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a adopté le règlement 1264-14 créant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accès Logis Québec de la Société d'habitation du Québec relativement au projet de logements sociaux-communautaires du CRRI;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du règlement 1264-14, la Ville de Gaspé s'est engagée à verser une aide financière de 150 000 \$ audit projet;

CONSIDÉRANT la fin des travaux;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux préparé par la firme d'architectes au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la somme de 150 000 \$ au Centre de ressourcement, réinsertion et intégration (CRRI), le tout conformément à l'engagement pris par la Ville de Gaspé aux termes du règlement 1264-14.

QUE le tout soit imputé au surplus non affecté.

**RÉS. 18-04-018**

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE  
DE LA SANTÉ MENTALE 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Agir pour donner du sens.

**RÉS. 18-04-019**

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DE  
MME ALINE PERRY POUR LE COLLOQUE  
DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE 2018**

CONSIDÉRANT QUE le colloque 2018 du Carrefour action municipale et famille se déroulera à Montréal les 14 et 15 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la conseillère Aline Perry à participer au colloque du Carrefour action municipale et famille 2018 qui se déroulera à Montréal les 14 et 15 juin prochain et que les dépenses relatives à sa participation soient assumées par la Ville de Gaspé.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-312.

**RÉS. 18-04-020**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
LOT D'ENSEIGNES POUR LES INSTALLATIONS MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT la nécessité de faire fabriquer un lot de huit (8) enseignes pour l'identification de certaines installations municipales;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation auprès de 2 fournisseurs, nous avons reçu les soumissions suivantes :

- Max Infographie/Imprimerie du Havre, au montant de 1863 \$, plus les taxes applicables;
- Concept K, au montant de 2185 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est conforme à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la fabrication d'un lot de huit (8) enseignes pour l'identification de certaines installations municipales à Max Infographie/Imprimerie du Havre, et ce, au montant de 1 863 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée également aux postes budgétaires 02-701-80-645, 02-701-31-645, 02-701-32-645 et 02-701-20-645.

**RÉS. 18-04-021**

**AIDE FINANCIÈRE –  
COMITÉ DE LA CROIX SUR LA MONTAGNE**

CONSIDÉRANT la mise en place d'une croix illuminée sur la montagne à Pointe-Navarre en 1971;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière ne s'illumine plus depuis plusieurs années faute de moyens financiers pour l'entretenir;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité ayant pour but de faire revivre ce symbole;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de La Croix sur la montagne travaillera en collaboration avec le Sanctuaire diocésain de Notre-Dame-des-Douleurs de Pointe-Navarre;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est estimé à 35 000 \$;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière auprès de la municipalité afin de réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 7 000 \$ au Comité de La Croix sur la montagne ou à l'organisme réalisant les travaux, afin de procéder à la réalisation du projet d'illumination de la croix sur la montagne de Pointe-Navarre, le tout conditionnel à la réalisation des travaux et à la production des pièces justificatives.

QUE la dépense soit imputée sur le surplus non affecté.

**RÉS. 18-04-022**

**PAIEMENT FACTURE COGÉCO – TRAVAUX DE CONVERSION  
DU RÉSEAU CÂBLÉ AÉRIEN EN RÉSEAU CÂBLÉ SOUTERRAIN –  
ENFOUISSEMENT DE FIL SUR LA RUE HARBOUR**

CONSIDÉRANT le projet d'enfouissement des réseaux câblés sur la rue Harbour;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux d'enlèvement et de réaménagement du réseau câblé de Cogéco est de 3 529.35 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des coûts de travaux d'enlèvement et de réaménagement du réseau câblé de Cogéco pour un montant de 3 529.35 \$, plus les taxes applicables pour le projet d'enfouissement des fils de la rue Harbour.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1175-12.

**RÉS. 18-04-023**

**REPLACEMENT DU POSTE DE POMPAGE SP-9  
À SANDY-BEACH – ENTENTE DIRECTIVE DC-06**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur (Lafontaine Leclerc) ayant réalisé les travaux de remplacement du poste de pompage SP-9 à Sandy-Beach nous a soumis une directive de changements pour les travaux supplémentaires occasionnés par des erreurs aux plans (DC-06) pour un montant de 36 913.70 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de l'ingénieur et les négociations entre la Ville de Gaspé et l'entrepreneur, nous avons convenu d'un montant de 25 701.60 \$, plus les taxes applicables comme règlement pour cette directive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'entente convenue entre Lafontaine Leclerc et la Ville de Gaspé pour la DC-06 pour les travaux supplémentaires engendrés par les erreurs aux plans pour un montant de 25 701.60 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé à la TECQ 2014-2018.

**RÉS. 18-04-024**

**DÉMISSION D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Vincent Côté, pompier à temps partiel pour la caserne de Rosebridge, nous a fait parvenir une lettre de démission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mette fin au lien d'emploi de monsieur Vincent Côté en tant que pompier à temps partiel pour le Service de protection contre les incendies de la Ville de Gaspé et que le conseil municipal en profite pour le remercier pour les services offerts à la population de la Ville;

QUE le conseil municipal l'avise que l'équipement qui lui avait été prêté doit être retourné le plus rapidement possible.

À 21h00, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

**RÉS. 18-04-025**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 21h01 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Isabelle Vézina, greffière

Assemblée publique de consultation tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, lundi le 16 avril 2018, à 16 h, sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient présents, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

À 16 h, M. le Maire invite le Directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement à présenter les modifications apportées par le projet de règlement :

Règlement 1156-11-29 :

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- **Modifiant l'article 5.3 – USAGES PROHIBÉS DE CERTAINES CONSTRUCTIONS**

Une période de questions et d'interventions du public suit cette présentation.

1 Personne assistait à l'assemblée.

À 16 h 10, aucune autre question n'étant posée, l'assemblée est fermée.

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 16 avril 2018 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
  - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. QUESTIONS DU PUBLIC**
  - question d'ordre général;
  - durée maximale : 20 minutes;

- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

#### **4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.**

- 4.1 ouverture de soumissions – Collecte des encombrants – Gros rebuts pour la ville de Gaspé 2018-2019-2020
- 4.2 ouverture de soumission – Programme d'entretien, de calibration et d'essai des équipements de détection de gaz toxiques et explosifs
- 4.3 ouverture de soumissions – Fourniture de sable, gravier & autres 2018-2019
- 4.4 étude d'ingénierie préliminaire – Assainissement des eaux usées – Ville de Gaspé (secteur de Rivière-au-Renard)
- 4.5 acceptation de soumission fourniture et livraison - Génératrice de 180 KW – Prise d'eau de Gaspé

#### **5. SERVICES MUNICIPAUX**

##### **5.1 Protection contre les incendies**

##### **5.2 Urbanisme, aménagement et environnement**

- 5.2.1 liste des priorités - Programme RénoRégion 2018

##### **5.3 Loisirs et culture**

- 5.3.1 fonds de visibilité Cartier Énergie Éolienne - Recommandation pour 2017-2018
- 5.3.2 subventions Volet 2 accordées aux organismes culturels et sportifs - 2e session 2018
- 5.3.3 paiement de facture - Salle de spectacles de Gaspé

##### **5.4 Travaux publics**

- 5.4.1 achat d'un enfonce-pieux

##### **5.5 Services administratifs et aéroport**

- 5.5.1 paiement de facture de la sûreté du Québec
- 5.5.2 comptes du mois;
- 5.5.3 achat d'une grelinette à quatre fourchons - Réserve d'immobilisations du quartier 1

##### **5.6 Services juridiques et Greffe**

- 5.6.1 demande d'usage conditionnel - Auberge Griffon Aventure
- 5.6.2 modification à la résolution 18-01-012
- 5.6.3 vente du 7, rue du Chantier-Maritime à Fermes Marines du Québec et abrogation de la résolution 14-09-23

## **5.7 Direction générale**

5.7.1 autorisation de signature pour une entente transitoire avec la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé

5.7.2 travaux de mise aux normes des ouvrages en eau potable de Gaspé – Demande de paiement #8

## **5.8 Ressources humaines**

5.8.1 demande de mettre fin à un congé sans solde et de départ à la retraite

5.8.2 autorisation à signer une lettre d'entente

5.8.3 attribution à l'interne du poste annuel d'adjointe de direction à la direction des Loisirs et de la Culture

5.8.4 embauche d'une personne salariée soudeur-étudiant été 2018

## **6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

6.1 règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en : modifiant les usages autorisés dans la zone AF 185 afin d'y permettre l'usage Foresterie (A-3); créant la zone AF-163-1, à même une partie de la zone AF-163, dans le but d'inclure les lots 4 054 447, 4 054 448 partie, 4 054 450 partie, 4 054 451 partie, 4 054 481 partie, 4 054 482 partie, 4 054 483 partie, 4 054 544, 4 055 753, 4 055 754 partie, 4 055 831 partie, 4 055 832 partie, 4 055 833 partie, 4 055 834 partie et 4 817 670 partie, cadastre du Québec; ajoutant la grille de spécifications pour la zone AF-163-1; ajoutant l'article 17.2.3 DISPOSITION APPLICABLE À LA ZONE AF-170; modifiant les usages autorisés dans la zone AF-170 afin d'y permettre l'usage Foresterie (A-3);

## **7. AVIS DE MOTION**

7.1 AVIS DE MOTION

## **8. RAPPORT DES COMITÉS**

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

## **10. QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

## **11. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**RES 18-04-026**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 20h01, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit

**RES 18-04-027**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
COLLECTE DES ENCOMBRANTS –  
GROS REBUTS POUR LA VILLE DE GASPÉ 2018-2019-2020**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public sur SEAO pour la collecte des encombrants – gros rebuts pour la ville de Gaspé 2018-2019-2020, nous avons reçu deux (2) soumissions;

- Les Entreprises forestières Méthot au montant de 284 418 \$ plus les taxes applicables pour (trois) 3 ans;
- Ivan & Garry McKoy Inc. au montant de 159 600 \$ plus les taxes applicables pour (trois) 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme s'avère celle de Ivan & Garry McKoy Inc. au montant de 159 600 \$ plus les taxes applicables pour trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accorde le contrat de collecte des encombrants - gros rebuts pour la ville de Gaspé 2018, 2019, 2020 à l'entreprise Ivan & Garry McKoy Inc. pour trois (3) ans au montant total de 159 600 \$ plus les taxes applicables.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents contractuels requis.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-452-10-446.

**RES 18-04-028**

**OUVERTURE DE SOUMISSION –  
PROGRAMME D'ENTRETIEN, DE CALIBRATION ET D'ESSAI  
DES ÉQUIPEMENTS DE DÉTECTION DE GAZ TOXIQUES  
ET EXPLOSIFS**

CONSIDÉRANT QU'un programme d'entretien, de calibration et d'essai des équipements de détection de gaz toxiques et explosifs est recommandé dans quatre (4) établissements de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) fournisseurs, un seul soumissionnaire invité a soumis une proposition :

- Detekta Solutions au montant de 10 875 \$ plus les taxes applicables pour trois (3) ans.

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour le programme d'entretien, de calibration et d'essai des équipements de détection de gaz toxiques et explosifs à Detekta Solutions au montant de 10 875 \$ plus les taxes applicables du 1er mai 2018 au 30 avril 2021;

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents contractuels requis.

QUE le montant soit imputable aux postes budgétaires suivants : 02-701-31-526 pour 25 %, 02-701-32-526 pour 25 % et 02-371-30-522 pour 50 %.

**RES 18-04-029**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
FOURNITURE DE SABLE, GRAVIER & AUTRES 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande publique d'offres de service relativement à la fourniture de sable, gravier & autres, cinq fournisseurs ont soumis à la Ville de Gaspé leurs taux pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, les offres de service sont conformes au devis et peuvent être incluses au répertoire 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte le répertoire des offres de service pour la fourniture de sable, gravier & autres 2018-2019. Ces taux sont valides du 1er mai 2018 au 30 avril 2019.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents contractuels requis.

**RES 18-04-030**

**ÉTUDE D'INGÉNIERIE PRÉLIMINAIRE –  
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES –  
VILLE DE GASPÉ (SECTEUR DE RIVIÈRE-AU-RENARD)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire réaliser une étude d'ingénierie préliminaire pour le remplacement des équipements d'assainissement des eaux usées à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme d'ingénieur pour mener à bien ces activités;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public sur SEAO, trois (3) propositions nous ont été soumises, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intermédiaire comme suit :

SNC Lavalin Inc.	83/100
Tetra Tech QI Inc.	82/100
Cima+	82/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

SNC Lavalin Inc.	8.937
Tetra Tech QI Inc.	5.876
CIMA+	4.221

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat de services professionnels pour réaliser l'étude d'ingénierie préliminaire pour le remplacement des équipements d'assainissement des eaux usées à Rivière-au-Renard soit accordé à SNC Lavallin Inc. pour un montant de 148 783.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RES 18-04-031**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION FOURNITURE ET LIVRAISON –  
GÉNÉRATRICE DE 180 KW – PRISE D'EAU DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a fait un appel d'offres pour l'achat d'une génératrice, d'un banc de charge portable d'une capacité de 200 KW et d'un entretien préventif pour la prise d'eau de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une compagnie pour nous fournir et livrer ces équipements;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres publics sur SEAO pour la fourniture d'une génératrice, d'un banc de charge portable d'une capacité de 200 KW et d'un entretien préventif pour la prise d'eau de Gaspé nous avons reçu deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres, les prix soumissionnés s'établissent comme suit :

- Electro-démarrreur 88 660.00 \$, plus les taxes applicables
- Drumco énergie Inc. 70 450.00 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE la fourniture d'une génératrice, d'un banc de charge portable d'une capacité de 200 KW et d'un entretien préventif pour la prise d'eau de Gaspé est octroyé à la compagnie ayant le prix le plus bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat pour la fourniture d'une génératrice, d'un banc de charge portable d'une capacité de 200 KW et d'un entretien préventif pour la prise d'eau de Gaspé soit accordé à Drumco énergie Inc. pour un montant de 70 450.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputable au règlement 1328-17.

**RES 18-04-032**

**LISTE DES PRIORITÉS –  
PROGRAMME RÉNORÉGION 2018**

CONSIDÉRANT le nouveau programme RénoRégion de La Société d'habitation du Québec (SHQ), programme pouvant accorder une aide financière aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural et qui doivent effectuer des travaux visant à corriger des défauts majeures que présente leur résidence;

CONSIDÉRANT QU'au terme de la période d'inscription au programme RénoRégion qui s'est déroulée du 19 février au 13 mars dernier, quarante-sept (47) des demandes reçues ont été sommairement jugées admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été classées par ordre de priorité, en application des conditions du programme de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour les demandes ayant obtenu une pondération similaire en appliquant les conditions du programme de la Société d'habitation du Québec, qu'un tirage au sort a été effectué pour déterminer les priorités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte le classement des demandes reçues et admissibles au programme RénoRégion, et autorise leur transmission par ordre de priorité à la Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Gaspé jusqu'à concurrence des fonds disponibles dans le programme.

**RES 18-04-033**

**FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE -  
RECOMMANDATION POUR 2017-2018**

CONSIDÉRANT l'entente sur les contributions du promoteur, signée entre la Ville de Gaspé et Cartier Énergie Éolienne (AAV) Inc. le 21 juin 2006;

CONSIDÉRANT QU'un volet de cette entente prévoit la création d'un fonds de visibilité par Cartier Énergie Éolienne (AAV) Inc., afin de venir en aide aux organismes sans but lucratif œuvrant au développement social et communautaire dans le quartier où se réalise l'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit recommander annuellement à Cartier Énergie Éolienne (AAV) Inc. les noms des organismes proposés;

CONSIDÉRANT QUE le montant du Fonds de visibilité Cartier Énergie Éolienne pour l'année 2017-2018 (onzième année) est de 28 393 \$;

CONSIDÉRANT les propositions de la conseillère du quartier n° 1;

CONSIDÉRANT QU'une seconde résolution suivra au cours de l'année pour préciser les recommandations pour le solde du fonds de visibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal recommande à Cartier Énergie Éolienne (AAV) les organismes suivants pour bénéficier de son fonds de visibilité pour l'année 2017-2018 :

- Comité local de développement de L'Anse-à-Valleau pour un montant de 20 000 \$;
- Club de l'Âge d'Or Paul-Bernard de Saint-Maurice-de-l'Échouerie pour un montant de 3 000 \$;
- Conseil des loisirs de L'Anse-à-Valleau pour un montant de 1 400 \$ (900 \$ pour les Rencontres musicales de quartier et 500 \$ pour le Tournoi de balle Cartier Énergie);
- Festival de Petit-Cap pour un montant de 1 300 \$.

**RES 18-04-034**

#### SUBVENTIONS VOLET 2 ACCORDÉES AUX ORGANISMES CULTURELS ET SPORTIFS - 2E SESSION 2018

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture offre trois fois par année des programmes d'aides financières aux organismes reconnus par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été évaluées en tenant compte des critères de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture recommande l'octroi des subventions présentées en annexe;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent approuver les montants octroyés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les recommandations de la direction des Loisirs et de la Culture en ce qui concerne l'octroi de subventions aux organismes culturels et sportifs, pour la 2e session 2018. Pour avoir droit à ces subventions, les activités devront se réaliser entre le 1er mai et le 31 août 2018 et l'organisme devra produire un rapport d'évaluation après la tenue de son activité.

QUE la direction des Loisirs et de la Culture soit autorisée à informer les organismes demandeurs et à procéder au versement des sommes allouées en tenant compte des directives établies.

QUE les sommes allouées soient affectées aux postes budgétaires : 02-701-91-999 (sports), 02-701-92-999 (plein air) et 02-702-95-999 (culturel).

**RES 18-04-035**

#### PAIEMENT DE FACTURE – SALLE DE SPECTACLES DE GASPÉ

CONSIDÉRANT les honoraires de l'entreprise Plomberie Forillon pour les travaux de plomberie à la salle de spectacles de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de cette facture s'établit à 3 480 \$ plus les taxes applicables et qu'il entre dans l'enveloppe budgétaire disponible pour le projet;

CONSIDÉRANT la facture émise par Plomberie Forillon au montant de 3 480 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Plomberie Forillon au montant de 3 480 \$ plus les taxes applicables pour des travaux de plomberie.

QUE ce montant soit imputable au 1109-10.

**RES 18-04-036**

**ACHAT D'UN ENFONCE-PIEUX**

CONSIDÉRANT le besoin pour le service des travaux publics de se munir d'un enfonce-pieux;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien équipement était désuet et brisé et qu'il aurait coûté près de 2 000 \$ pour la réparation;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement a une durée de vie de  $\pm$  10 ans;

CONSIDÉRANT la demande de prix chez deux fournisseurs :

- Stelem au montant de 2 395 \$ plus les taxes applicables;
- Équipement McCann Ltée au montant de 3 755 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est celle de Stelem au montant de 2 395 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le service des travaux publics à faire l'achat d'un enfonce-pieux chez Stelem au montant de 2 395 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1303-16.

**RES 18-04-037**

**PAIEMENT DE FACTURE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la réception de la facture 2018 pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 1 790 034 \$;

CONSIDÉRANT la somme prévue au budget 2018 de 1 668 583 \$;

CONSIDÉRANT l'écart à financer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé approuve la facture de la Sûreté du Québec au montant de 1 790 034 \$ et procède au paiement en deux versements tel qu'exigé.

QUE cette dépense soit financée comme suit :

- 1 668 583 \$ au code budgétaire 02-210-00-441
- 121 451 \$ au surplus non affecté

**RES 18-04-038**

#### ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 131 972.93 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 131 972.93 \$.

**RES 18-04-039**

#### ACHAT D'UNE GRELINETTE À QUATRE FOURCHONS - RÉSERVE D'IMMOBILISATIONS DU QUARTIER 1

CONSIDÉRANT QUE le Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau désire acquérir une (1) grelinette à quatre fourchons;

CONSIDÉRANT la facture #545955 de Denis Bergeron au montant de 180 \$, exempt de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère du quartier no 1 accepte d'assumer le coût d'acquisition de cet item à même sa réserve d'immobilisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #545955 de Denis Bergeron au montant de 180 \$, exempt de taxes, pour l'acquisition d'une grelinette à quatre fourchons pour le Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau.

QUE la dépense soit imputée à la réserve d'immobilisations du quartier no 1.

**RES 18-04-040**

#### DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – AUBERGE GRIFFON AVENTURE

CONSIDÉRANT QUE Auberge Griffon Aventure a fait une demande d'usage conditionnel en vertu du règlement sur les usages conditionnels 1172-12, pour la propriété située au 829, boulevard du Griffon;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de permettre d'agrandir l'usage conditionnel de bar à l'intérieur du bâtiment d'accueil de 45m<sup>2</sup> afin de passer cette superficie de 117m<sup>2</sup> à 162m<sup>2</sup> et d'offrir une salle à manger où l'on peut servir des boissons alcooliques;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 février 2018;

CONSIDÉRANT le règlement 1172-12 sur les usages conditionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est le conseiller Nelson O'Connor

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Gaspé accepte la demande d'usage conditionnel de l'Auberge Griffon Aventure, pour la propriété située au 829, boulevard du Griffon.

QUE la demande admise a pour but de permettre d'agrandir l'usage conditionnel de bar à l'intérieur du bâtiment d'accueil de 45m<sup>2</sup> afin de passer cette superficie de 117m<sup>2</sup> à 162m<sup>2</sup> et d'offrir une salle à manger où l'on peut servir des boissons alcooliques.

**RES 18-04-041**

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 18-01-012**

CONSIDÉRANT la résolution 18-01-012;

CONSIDÉRANT le décès de monsieur Lyall Patterson;

CONSIDÉRANT QUE, dans la première recommandation, pour le lot 6 099 870, cadastre du Québec, il faut remplacer M. Lyall Patterson par Mme Ann Roberts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la première recommandation de la résolution 18-01-012, soit modifiée pour remplacer M. Lyall Patterson par Mme Ann Roberts.

**RES 18-04-042**

**VENTE DU 7, RUE DU CHANTIER-MARITIME  
À FERMES MARINES DU QUÉBEC  
ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 14-09-23**

CONSIDÉRANT la résolution 14-09-23 adoptée le 2 septembre 2014 aux termes de laquelle la Ville acceptait de vente à 2851-9049 Québec Inc. l'immeuble situé au 7, rue du Chantier-Maritime et ce, pour la somme de 269 590 \$ plus les taxes applicables sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur;

CONSIDÉRANT QU'au moment où a été adoptée ladite résolution, l'immeuble était loué à Fermes Marines du Québec aux termes d'un bail signé le 6 novembre 2008 lequel avait fait l'objet d'un renouvellement jusqu'au 30 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE Fermes Marines du Québec bénéficiait, aux termes de ce bail, d'une clause de préférence d'achat applicable si la Ville décidait de vendre ou d'autrement aliéner l'immeuble à une entreprise dans le domaine de la pêche;

CONSIDÉRANT QUE suite à la transmission de la résolution 14-09-23 au locataire, Fermes Marines du Québec, ce dernier a formellement avisé la Ville de son intention de se prévaloir de son droit de préférence et d'ainsi acquérir l'immeuble aux mêmes termes et conditions que ceux acceptés par le conseil municipal suite à l'offre de 2851-9049 Québec Inc.;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception de l'intention de Fermes Marines du Québec, la Ville a immédiatement interrompu tout processus visant à vendre l'immeuble à 2851-9049 Québec inc;

CONSIDÉRANT QUE suite à la signification d'une requête en passation de titres intentée par Fermes Marines du Québec, aux termes de laquelle 2851-9049 Québec Inc. est également intervenue afin de demander la passation de titres en sa faveur, la Ville a choisi purement et simplement de s'en remettre à la décision du tribunal;

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu par la cour supérieure le 30 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce jugement a accueilli le recours introductif en passation de titres de Fermes marines du Québec et a ordonné à la Ville de signer l'acte de vente au montant de 269 590 \$ plus les taxes applicables en faveur de Fermes Marines du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce jugement a été porté en appel par l'intervenante, 2851-9049 Québec Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la cour d'appel a rejeté, le 17 janvier 2018, l'appel de 2851-9049 Québec Inc. et par le fait même, confirmé le jugement de première instance;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer l'acte de vente en faveur de Fermes Marines du Québec, conformément au jugement de la cour supérieure confirmé par la cour d'appel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 14-09-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé, conformément au jugement rendu par la cour supérieure le 30 septembre 2015, lequel fut confirmé par la cour d'appel le 17 janvier dernier, accepte de vente à Fermes Marines du Québec, l'immeuble situé au 7, rue du Chantier-Maritime, sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur, pour une somme de 269 590 \$ plus les taxes applicables.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

QUE les frais d'arpentage, s'il y a lieu, et de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

**RES 18-04-043**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
POUR UNE ENTENTE TRANSITOIRE  
AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET DE TOURISME DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 18-02-062, le conseil municipal a confié au comité « DESTINATION GASPÉ », chapeauté par l'organisme Escale Gaspésie, le mandat d'accueil touristique, de promotion de la destination et la gestion du bâtiment de l'accueil touristique de Gaspé pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaitait assurer une transition harmonieuse entre l'ancien mandataire et le nouveau mandataire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voulait également assurer la poursuite des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (CCTG) qui est appelée à jouer un rôle important dans la communauté d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'actifs appartenant à la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé facilite la mise en œuvre de la transition et de la promotion de la destination pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu entre la Ville de Gaspé et la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé afin de s'entendre sur les actifs à être cédés ainsi que sur les termes monétaires s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QUE les actifs incluent notamment du mobilier présent à la gare intermodale, des actifs multimédias de promotion touristique, une application mobile et différents autres biens ou documents se rattachant au mandat touristique dont le détail est énuméré dans l'entente soumise;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé quittera les locaux de la gare intermodale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature de cette entente dans l'intérêt supérieur de l'industrie touristique et pour la poursuite des activités de la CCTG;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer l'entente conclue avec la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé.

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 60 000 \$ à la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé.

QUE cette dépense soit imputable au code budgétaire 02-622-00-959.

**RES 18-04-044**

**TRAVAUX DE MISE AUX NORMES  
DES OUVRAGES EN EAU POTABLE DE GASPÉ –  
DEMANDE DE PAIEMENT #8**

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier nous a soumis la demande de paiement #8 pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable de Gaspé exécuté par les construction L.F.G. Inc. d'un montant de 456 882.69 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclus également une partie des directives de changements # 8 et 32, au montant de 13 671.72 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le décompte s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Tetra Tech QI Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la demande de paiement #8 pour les travaux de mise aux normes des ouvrages en eau potable de Gaspé de Construction L.F.G. Inc., au montant de 456 882.69 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt 1328-17.

**RES 18-04-045**

**DEMANDE DE METTRE FIN À UN CONGÉ SANS SOLDE  
ET DE DÉPART À LA RETRAITE**

CONSIDÉRANT la résolution 17-11-045 relativement au congé sans solde accepté de la personne portant le numéro 02-0375, et ce, pour la période du 10 mars 2018 au 8 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée nous a signifié par écrit son désir de mettre fin à son congé sans solde en date du 1<sup>er</sup> juin 2018 et de faire sa demande de retraite à cette même date;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise que le congé sans solde de la personne salariée portant le numéro 02-0375 prenne fin le 1<sup>er</sup> juin 2018 et que la retraite de celle-ci débute à cette même date.

**RES 18-04-046**

**AUTORISATION À SIGNER UNE LETTRE D'ENTENTE**

CONSIDÉRANT l'entente de principe qu'il y a eu entre les membres du comité de négociation de la convention collective CSN afin de modifier la classe salariale des postes de chauffeur de camion, de l'écurieur et du camion de vidange de fosses septiques et journalier de la classe 3 à la classe 6 de la grille salariale des cols bleus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer la lettre d'entente du 5 avril 2018 au nom de la Ville de Gaspé.

**RES 18-04-047**

**ATTRIBUTION À L'INTERNE DU POSTE ANNUEL  
D'ADJOINTE DE DIRECTION  
À LA DIRECTION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE trois personnes salariées ont postulé sur le poste et que la personne ayant la date d'embauche la plus ancienne possède les qualifications requises et qu'elle a accepté le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de madame Anik Synnott au poste annuel d'adjointe de direction des Loisirs et de la Culture, et ce, le 21 mai 2018.

QUE son embauche à ce poste soit conditionnelle à ce que la période d'adaptation prévue du 21 mai 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2018, de la dernière titulaire du poste soit concluante à son nouveau poste d'adjointe de direction aux services des Travaux publics.

QUE la période d'adaptation à son nouveau poste de madame Anik Synnott soit du 21 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018.

QUE les conditions salariales soient la classe 4, échelon 1 de l'échelle salariale des cols blancs de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires suivants : 02-621-10-141 (20%), 02-701-20-141 (15%), 02-701-30-141 (5%), 02-701-31-141 (5%), 02-701-32-141 (5%), 02-701-50-141 (10%), 02-702-20-141 (15%), 02-702-30-141 (15%) et 02-702-50-141 (10%).

**RES 18-04-048**

#### EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SALARIÉE SOUDEUR-ÉTUDIANT ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT l'ouverture à l'externe d'un poste de soudeur-étudiant pour travailler à la Ville de Gaspé pour l'été 2018;

CONSIDÉRANT le choix unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Gabriel Samson pour le poste de soudeur-étudiant à temps complet pour travailler à partir du 26 juin 2018, et ce, pour une durée de 8 semaines.

QUE le salaire horaire versé soit celui prévu à la politique d'embauche du personnel étudiant.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-371-20-141.

**RES 18-04-049**

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT 1156-11-28

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné aux membres du Conseil, lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1156-11-28, règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en : modifiant les usages autorisés dans la zone AF 185 afin d'y permettre l'usage Foresterie (A-3); créant la zone AF-163-1, à même une partie de la zone AF-163, dans le but d'inclure les lots 4 054 447, 4 054 448 partie, 4 054 450 partie, 4 054 451 partie, 4 054 481 partie, 4 054 482 partie, 4 054 483 partie, 4 054 544, 4 055 753, 4 055 754 partie, 4 055 831 partie, 4 055 832 partie, 4 055 833 partie, 4 055 834 partie et 4 817 670 partie, cadastre du Québec; ajoutant la grille de spécifications pour la zone AF-163-1; ajoutant l'article 17.2.3 DISPOSITION APPLICABLE À LA ZONE AF-170, modifiant les usages autorisés dans la zone AF-170 afin d'y permettre l'usage Foresterie (A-3); soit adopté.

**RES 18-04-050**

#### AVIS DE MOTION

Le conseiller Ghislain Smith donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant l'article 5.3 - USAGES PROHIBÉS DE CERTAINES CONSTRUCTIONS. Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présents à cette séance conformément aux exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

À 20h25, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

**RES 18-04-051**

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h25 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Isabelle Vézina, greffière